

SAISONS DE PÊCHE ET LIMITES DE POSSESSION : ZONE 12

ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS	ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS		
doré noir, toutes combinaisons mars, et vendredi 3º samed	1 ^{er} janv. au 31 mars, et du	S - 5; ne doit pas dépasser 40 cm (15,8 po), entre le 1er mars et le 15 juin C - 2; ne doit pas dépasser 40 cm (15,8 po), entre le 1er mars et le 15 juin	Malachigan	Pêche ouverte toute l'année	Aucune limite		
	vendredi avant le 3º samedi de mai au 31 déc.		Omble de fontaine* Du vendredi avant le 4° samedi d'avril au 30 sept.	S - 5 C - 2			
Achigan à grande bouche et achigan à petite bouche, toutes combinaisons	Du vendredi avant le 4º samedi de juin au 30 nov.	S - 6 C - 2		au 30 sept.			
			Truite brune* et truite arc-enciel*	Du vendredi avant le 4º samedi d'avril au 30 sept.	S - 5 C - 2		
Grand brochet	1er janv. au 31 mars, et du vendredi avant le 3e samedi de mai au 31 déc.	S - 6 C - 2	Touladi* et truite moulac*	Du vendredi avant le 4º samedi d'avril au 30 sept.	S - 2 C - 1		
			Saumon atlan- tique*	Du vendredi avant le 4º samedi d'avril au 30 sept.	S - 1 C - 0		
Maskinongé	Du vendredi avant le 3º samedi de juin	S - 1; doit dépasser 137 cm (54 po) C - 0	Grand corégone	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6		
	au 15 déc.		Esturgeon de lac (esturgeon jaune) 15 juin au 3	15 juin au 31 oct.	S - 1; ne doit pas dépasser 105 cm (41,3 po) C - 0		
Perchaude	Pêche ouverte toute l'année	S - 50 C - 25					
Marigane	Pêche ouverte toute l'année	S - 30 C - 10	Barbue de rivière	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6		



On ne trouve pas l'espèce suivante dans la zone 12 et sa pêche y est interdite pendant toute l'année : saumon du Pacifique. L'anguille américaine est un poisson particulièrement protégé et sa saison de pêche est fermée toute l'année.

* Ces espèces font l'objet de limites globales. Voir page 7 pour plus d'information.

EXCEPTIONS AUX RÉGLULEMENTS : 12

EXCELLIBRO AOX REGEOLEMENTO : 12							
PLAN D'EAU	PRÉCISIONS	PLAN D'EAU	PRÉCISIONS				
Lac des Chats (rivière des Outaouais), rivières Madawaska et Mississippi - incluant les eaux de la rivière Madawaska en aval depuis la centrale d'Arnprior, la rivière des Outaouais depuis le ruisseau	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} mai et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.	Lac la Cave (rivière des Outaouais) - depuis le barrage du lac Timiskaming en aval jusqu'à une ligne tracée plein est depuis la pointe de terre la plus au sud à l'embouchure du ruisseau Fournier dans le canton de Poitras.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le 15 juin.				
Dochart jusqu'au phare (45° 27' 03" N. et 76° 21' 02" 0.), puis vers l'est en		Lac Timiskaming (rivière des Outaouais), baie Sutton - canton de Harris.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 15 mars et le 15 juin.				
suivant la limite interprovinciale vers l'extrémité sud du pont du CN à la pointe Lavergne, canton de West		Rivière des Outaouais - du pied du barrage Carillon jusqu'à Pointe Fortune.	Alose savoureuse, pêche ouverte toute l'année. Alose savoureuse S - 5 et C - 2.				
Carleton, et la rivière Mississippi en aval depuis la centrale jusqu'à la ville de Galetta.		Rivière des Outaouais - entre la centrale Carillon (Québec) et Pointe Fortune.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1er avril et le jeudi avant le 2e vendredi de mai.				

Adoptez une attitude

Intelli-feu

®

Éviter de brûler – ce que vous chérissez.



ontario.ca/preventiondesincendies

